

Conseil municipal | Séance du 25 février 2021

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2021-02-25-19 | Finances communales - Décision modificative n°1-2021 - Budget annexe de la Restauration municipale
Sur le rapport de Monsieur Moysse Joachim**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 26

Date de convocation : 19 février 2021

L'An deux mille vingt et un, le 25 février, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Moysse Joachim, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier.

Etaient excusés avec pouvoir :

Monsieur Pascal Le Cousin donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Ahmed Akkari donne pouvoir à Monsieur Dominique Grévrard, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Edouard Bénard.

Etaient excusés :

Madame Najia Atif, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Carolanne Langlois, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Christine Leroy

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- La délibération n°2020-12-10-15 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant le Budget primitif du Budget annexe de la Restauration municipale pour l'exercice 2021,
- La délibération n°2021-02-25-13 du Conseil municipal du 25 février 2021 statuant sur les affectations de résultats,

Considérant :

- Que cette première décision intègre les écritures de reprise du Compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

Décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|--------------------------------------|------------------|----------|--------------------|
| DEPENSES | | | 79 556,42 € |
| | Nature comptable | chapitre | |
| ▪ Autres charges exceptionnelles | 678 | 67 | 79 556,42 € |
| RECETTES | | | 79 556,42 € |
| | Nature comptable | chapitre | |
| ▪ Résultat de fonctionnement reporté | 002 | 002 | 79 556,42 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 29 votes pour, 2 abstentions.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 02/03/2021

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20210225-lmc120590-DE-1-1

Affiché ou notifié le 4 mars 2021